

COMPTE-RENDU
SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 22 MARS 2021

Nombre de membres afférent au conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

Séance du : 22.03.2021
Convocation du : 15.03.2021
Affichage du : 16.03.2021

L'an deux mille vingt et un, le 22 mars, à 18 h 00, le Conseil municipal de VINSOBRES s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, Traverse Butavent (article 9 de la l'Ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020), sous la présidence de Claude SOMAGLINO, Maire.

Présents : Claude SOMAGLINO, Marie-Claude ROGEZ, Roger GLEIZE, Denise ROUSSET, Marie-Pierre MONIER, Anne-Marie CORRAND, Christian TORTEL, Estelle LIELY, Philippe BOURSAUX, Claude CALOÏ (arrivée à 18h10), Olivier ROQUE D'ORBCASTEL, Stéphanie CORNUD,

Absents excusés : Jean MOUTON, Magali CAMPANA, pouvoir à Marie-Claude ROGEZ, Sylvie BOREL, pouvoir à Olivier ROQUE D'ORBCASTEL.

Secrétaire de séance : Estelle LIELY.

Etaient présents également : Monsieur Jacques QUINQUETON, Responsable du Centre de Gestion Comptable de Nyons, Stéphanie MARGIELA, agent commune de Vinsobres.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer. Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour.

1- Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien section AO n°481

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner émanant de l'office notarial Maitres Philippe SCHANG- Séverine TARDY, notaires à Chenove (21300), concernant le bien désigné ci-après appartenant à M. ORSINI et Mme ARTAUD

Références cadastrales de la ou les parcelles : section AO n°481

Située lieu-dit Laparan 2 Rue des Gerbières 26110 Vinsobres

Superficie totale : 00 ha 4 a 58 ca

Prix : 240 000 euros

Acquéreur : Madame NAUDOT Florence, demeurant à Morey Saint Denis (21220)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune sur ce bien.

2- Déclaration d'intention d'aliéner un bien section AL n°648 et AL n°130

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner émanant de l'office notarial Maître Fanny CARILLO, notaire à Tulette (26790), concernant le bien désigné ci-après appartenant à M. ANDRE Gilles, demeurant 108 rue de la mairie 84110 Buisson.

Références cadastrales de la ou les parcelles :

section AL n° 648

Située lieu-dit Le Village

Superficie totale : 00 ha 00 a 76 ca

Section AL n°130

Située lieu-dit Le Village

Superficie totale : 00 ha 00a 47 ca

Prix : 20 000 euros

Acquéreur : SCI BARRIOU demeurant 52 Chemin de Sournure 26110 Vinsobres

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune sur ce bien.

3- Budget général de la commune : approbation du compte administratif 2020

Considérant que Monsieur Claude SOMAGLINO, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Marie-Claude ROGEZ, 1ère Adjointe, pour le vote du compte administratif. Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice		
Section de fonctionnement	1 058 124.60 €	1 212 084.78 €
Section d'investissement	774 382.01 €	299 639.87 €
Report de l'exercice n-1		
Report en section de fonctionnement (002)		381 346.43 €
Report en investissement (001)		43 887.68 €
Total (réalisations + reports)	1 832 506.61 €	1 936 958 .76 €
Restes à réaliser		
Section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €
Section d'investissement	222 527.00 €	470 558.00 €
Résultat cumulé		
Section de fonctionnement	1 058 124.60 €	1 593 431.21 €
Section d'investissement	996 909.01 €	814 085.55 €
Total cumulé	2 055 033.61 €	2 407 516.76 €

Résultats d'exécution :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	43 887.68 €		-474 742.14€	-430 854.46 €
Fonctionnement	381 346.43 €		153 960.18 €	535 306.61 €
Total	425 234.11 €		-320 781.96 €	104 452.15 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- APPROUVE le compte administratif du budget communal 2020.

4- Budget général de la commune : approbation du compte de gestion 2020

Le Conseil Municipal examine le compte de gestion 2020 dressé par le Receveur qui s'établit ainsi:

Résultats d'exécution :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	44 887.68 €		-474 742.14€	-430 854.46 €
Fonctionnement	382 346.43 €		153 960.18 €	535 306.61 €
Total	425 234.11 €		-320 781.96 €	104 452.15 €

Considérant que les chiffres du compte de gestion dressé par le Receveur de la collectivité sont identiques à ceux du compte administratif,

Considérant que le compte de gestion dressé par le Receveur n'appelle ni observation ni réserve de la part de l'ordonnateur,

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du budget communal 2020 dressé par M. le Receveur.

5- Budget général de la commune : affectation des résultats de clôture

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 43 887.68 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 381 346.43 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (déficit - 001) de la section d'investissement de : -474 742.14 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 153 960.18 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 222 527.00 €

En recettes pour un montant de : 470 528.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 182 823.46 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Ligne 001 : Déficit d'investissement : 430 854.46 €

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 352 483.15 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- VOTE l'affectation des résultats de la manière suivante :
 - Ligne 001 : déficit d'investissement : 430 854.46 €
 - Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 352 483.15 €

6- Vote des taux des taxes directes locales

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition des taxes directes locales de l'année 2020 :

Taxe d'habitation :	14,35 %
Taxe foncière (bâti) :	9,00 %
Taxe foncière (non bâti) :	58,16 %
Contribution Foncière des Entreprises :	21,17 %

En vertu de l'article 16 de la loi de finances pour 2020 n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances qui acte la suppression de la taxe d'habitation (TH) résidences principales pour les collectivités, le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) est égal aux taux TFPB communal qui est de 9.00 % + le taux de TFPB 2020 du Département de la Drôme qui est de 15.51% ; soit : 9.00% + 15.51%.

Les taux proposés pour 2021 pour la commune sont les suivants :

Taxe foncière (bâti) :	24.51 % (9,00 %+15.51% taux départemental 2020)
Taxe foncière (non bâti) :	58,16 %
Contribution Foncière des Entreprises :	21,17 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'appliquer les taux d'imposition des taxes directes locales suivants pour 2021 :

Taxe foncière (bâti) :	24.51 % (9,00 %+15.51% taux départemental 2020)
Taxe foncière (non bâti) :	58,16 %
Contribution Foncière des Entreprises :	21,17 %

7- Vote des subventions communales

Monsieur le Maire propose la répartition des subventions aux associations pour l'année 2020 de la manière suivante :

Association	BP 2020 en €	Proposition 2021 en €
Abeille vinsobraise	2000.00	0.00
ACCA	600.00	600.00
ADMR les oliviers	1500.00	1000.00
Amitié et présence	150.00	150.00
Assoc. Locale d'urgence	172.00	0.00
Bibliothèque	2100.00	2100.00
Boules (la longue)	0.00	400.00
CATV	3500.00	0.00
Comité des fêtes	2000.00	0.00
Contes et rencontres	300.00	200.00
Coopérative scolaire	3500.00	1500.00
Ecole de musique	800.00	500.00
Histoire en partage	100.00	0.00
La Fanny (la pétanque)	600.00	0.00
Le temps de vivre	300.00	100.00
Lou pitchou vinsobrais	600.00	0.00
Planning familial	200.00	200.00
Voix de fêtes	1000.00	0.00
TOTAL GENERAL	19422.00	6 750.00

Il précise que pour cette année, les associations ont été invitées en mairie afin d'apporter les documents règlementaires (bilan, assurances, demandes de subvention ...) et pour discuter des difficultés qu'elles rencontrent ou ont rencontré à cause de l'épidémie de covid-19. Nombre d'entre elles ont tout simplement renoncé à leur demande de subvention pour 2021 car elles n'ont pas pu organiser les manifestations prévues du fait de l'épidémie et des restrictions sanitaires. D'autres n'ont pas répondu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **FIXE** les montants des subventions aux associations pour l'exercice 2021 de la façon suivante

Association	BP 2020 en €	Vote BP 2021 en €	Sens du vote
Abeille vinsobraise	2000.00	0.00	Unanimité
ACCA	600.00	600.00	Unanimité
ADMR les oliviers	1500.00	1000.00	Unanimité
Amitié et présence	150.00	150.00	Unanimité
Assoc. Locale d'urgence	172.00	0.00	Unanimité
Bibliothèque	2100.00	2100.00	Unanimité
Boules (la longue)	0.00	400.00	Unanimité
CATV	3500.00	0.00	Unanimité
Comité des fêtes	2000.00	0.00	Unanimité

Contes et rencontres	300.00	200.00	Unanimité
Coopérative scolaire	3500.00	1500.00	Unanimité
Ecole de musique	800.00	500.00	Unanimité
Histoire en partage	100.00	0.00	Unanimité
La Fanny (la pétanque)	600.00	0.00	Unanimité
Le temps de vivre	300.00	100.00	Unanimité
Lou pitchou vinsobrais	600.00	0.00	Unanimité
Planning familial	200.00	200.00	Unanimité
Voix de fêtes	1000.00	0.00	Unanimité
TOTAL	19 422.00	6 750.00	

- DIT que les crédits seront inscrits au budget 2021 article 6574

8- Approbation du budget général de la commune exercice 2021

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 563 427.00 €	1 210 944.00 €
Reports 002		352 483.00 €
Total section fonctionnement	1 563 427.00 €	1 563 427.00 €
Section d'investissement	584 331 €	767 155.00 €
Restes à réaliser	222 527.00 €	470 558.00 €
Reports 001	430 855.00 €	0.00 €
Total section d'investissement	1 237 713.00 €	1 237 713.00 €
TOTAL	2 801 140.00 €	2 801 140.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif de la commune 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 563 427.00 €	1 210 944.00 €
Reports 002		352 483.00 €
Total section fonctionnement	1 563 427.00 €	1 563 427.00 €
Section d'investissement	584 331 €	767 155.00 €
Restes à réaliser	222 527.00 €	470 558.00 €
Reports 001	430 855.00 €	0.00 €
Total section d'investissement	1 237 713.00 €	1 237 713.00 €
TOTAL	2 801 140.00 €	2 801 140.00 €

9- Budget annexe service eau et assainissement : approbation du compte administratif 2020

Considérant que Monsieur Claude SOMAGLINO, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Marie-Claude ROGEZ, 1ère Adjointe pour le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif du service Eau et Assainissement 2020 qui s'établit ainsi:

	Investissement	Fonctionnement	Total des sections
Recettes	105 121.11 €	137 973.19 €	243 094.30 €
Dépenses	74 881.94 €	137 141.83 €	212 023.77 €
Résultat de l'exercice			
Excédent	30 239.17 €	831.36 €	31 070.53 €
Déficit			
Restes à réaliser	13 400.00 €	0.00 €	-13 400.00 €

Résultats d'exécution :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	80 363.67 €		30 239.17 €	110 602.84 €
Fonctionnement	69 361.72 €	0.00 €	831.36 €	70 193.08 €
Total	149 725.39 €	0.00 €	31 070.53 €	180 795.92 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- APPROUVE le compte administratif du budget Eau et Assainissement 2020.

10- Budget annexe service eau et assainissement : approbation du compte gestion 2020

Le Conseil Municipal examine le compte de gestion 2020 dressé par le Receveur qui s'établit ainsi:

Résultats d'exécution :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	80 363.67 €		30 239.17 €	110 602.84 €
Fonctionnement	69 361.72€	0.00 €	831.36 €	70 193.08 €
Total	149 725.39 €	0.00 €	31 070.53 €	180 795.92 €

Considérant que les chiffres du compte de gestion dressé par le Receveur de la collectivité sont identiques à ceux du compte administratif,

Considérant que le compte de gestion dressé par le Receveur n'appelle ni observation ni réserve de la part de l'ordonnateur,

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du budget Eau et Assainissement 2020.

11- Budget annexe service eau et assainissement : affectation des résultats de clôture

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 80 363.67 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 69 361.72 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 30 239.17 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 831.36€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 13 400.00€

En recettes pour un montant de : 0,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Ligne 001 :

Excédent d'investissement reporté (R001) : 110 602.84 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 70 193.08€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- VOTE l'affectation des résultats de la manière suivante :

- Ligne 001 Excédent d'investissement reporté (R001) : 110 602.84 €

- Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 70 193.08 €

12- Budget annexe service eau et assainissement : approbation du budget exercice 2021

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif du service Eau et Assainissement, exercice 2021, présenté par Monsieur le Maire, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	208 043.08 €	137 850.00 €
Reports	0.00 €	70 193.00 €
Total section exploitation	208 043.00 €	208 043.00 €
Section d'investissement	263 279.00 €	166 077.00 €
Reste à réaliser	13 400.00 €	0.00 €
Reports	0.00 €	110 602.00 €
Total section investissement	276 679.00 €	276 679.00€
TOTAL	484 722.00€	484 722.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif de l'assainissement 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	208 043.08 €	137 850.00 €
Reports	0.00 €	70 193.00 €
Total section exploitation	208 043.00 €	208 043.00 €
Section d'investissement	263 279.00 €	166 077.00 €
Reste à réaliser	13 400.00 €	0.00 €
Reports	0.00 €	110 602.00 €
Total section investissement	276 679.00 €	276 679.00 €
TOTAL	484 722.00 €	484 722.00 €

La séance est levée à 19h00.

Le Maire,
Claude SOMAGLINO

